

RÈGLEMENT « M.C.C.F. - Année 2020 »

Article 1 - Organisation :

LE MCCF 2020 est proposé du 15 Septembre 2020 au 31 Décembre 2020 par la société Zapsports, 1545 RN7, Marina 7, 06270 Villeneuve-Loubet.

Article 2 - Présentation :

Ce challenge consiste à réaliser individuellement un parcours d'une distance de 5km sur un itinéraire libre. Le chronométrage et le mesurage seront issus des données d'activités captées par les outils numériques des participants. Les parcours doivent être réalisés sur des lieux ne présentant aucun risque pour les participants ou les autres usagers, dans le respect notamment du code de la route.

Article 3 - Les catégories :

Deux catégories Homme et Femme, sans limite supérieure d'âge avec des classements séparés par sexe et par profession sélectionnée lors de votre inscription au « MCCF-Année 2020 »

Article 4 - Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2002 et avant, à partir du 1er septembre 2020 et cela jusqu'au 31 décembre 2020 à 11H30 sur www.sport-up.fr. Le tarif de l'engagement est de 5€ hors frais de transactions. Les inscriptions se font exclusivement en ligne. En s'inscrivant les participants reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation du challenge. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'inscription dûment complété). À la suite de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre, application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

Article 5 - Conditions de participation :

Le challenge est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2002 ou avant. Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation du challenge. Tout participant ayant eu le Covid-19 dans les 15 jours précédant la course ou présentant des symptômes est invité à ne pas participer.

Article 6 - Engagement :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce

soit. Afin de respecter l'esprit du «MCCF - Année 2020» le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de chaque séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte écoresponsable du coureur connecté.

Article 7 - La distance :

La distance à réaliser est de 5 km. Le recours à un véhicule ou accessoire permettant de fausser la performance, de type trottinette ou vélo, skateboard, est prohibé. Compte tenu des marges d'erreur et des variations de données GPS, nous vous conseillons d'effectuer 100m supplémentaires afin d'être sûr d'avoir un fichier gpx de 5Km. Vous devez courir les 5 km en une seule fois. Vous devez privilégier un parcours plat, le parcours en descente est interdit. Nous acceptons un dénivelé maximal de 30 m entre votre point de départ et votre point d'arrivée. Tout dénivelé supérieur ne sera pas comptabilisé au classement. La course doit être effectuée dans la période de prise en compte, à savoir du mardi 15 septembre 2020 à 0h01 au vendredi 31 décembre 2020 à 12h00.

Article 8 - Données d'activité :

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives au challenge à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé. Ces données d'activité devront être ensuite importées sur la plateforme de l'organisateur qui permettra la validation du « MCCF- Année 2020 ».

Article 9 - Sécurité & médical :

La participation au challenge peut s'effectuer partout en France métropolitaine, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route notamment). Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser le challenge dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Article 10 - Assurance individuelle accident :

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation au challenge. Le participant déclare être assuré en responsabilité civile, notamment dans le cadre de son activité sportive. Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez l'organisateur, ses employés et dirigeants, de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

Article 11 – Loi informatique et Libertés / Publication des données d’activité :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les participants disposent d’un droit d’accès, de communication et de rectification, en cas d’inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s’opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Si les participants souhaitent exercer leur droit d’accès et de rectification, ils peuvent contacter sport-up.fr à l’adresse suivante : info@sport-up.fr

Article 12 - Droit à l’image :

Lors de son engagement à l’épreuve, chaque concurrent autorise expressément l’organisateur Zapsports (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l’épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l’épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

Article 13 - Récompense :

Pour être déclaré vainqueur ou vainqueur dans sa catégorie professionnelle, il devra y avoir au moins 8 participants inscrits dans cette même catégorie. Si tel n’était pas le cas, le titre de MCCF dans cette catégorie ne sera pas décerné. Les vainqueurs et vainqueuses dans leur catégorie avec au moins 8 personnes inscrites recevront le tee-shirt officiel de Meilleur ou de la Meilleure coureur connecté par la poste. Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa participation avec son temps et sa place dans la profession renseignée.

Article 14 - Force majeure :

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l’événement pourra être annulé ou interrompu.

Article 15 - Acceptation du Règlement :

La participation au MCCF - Année 2020 virtuel implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L’organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement et d’y apporter toute modification qu’elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Le cas échéant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l’informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation au challenge et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.